



GRUTAGE

Mode d'emploi

- ✓ Toute opération de grutage doit faire l'objet d'une réservation au minimum 48 heures à l'avance auprès de la capitainerie d'Aix-les-Bains.
- ✓ Le paiement de la prestation doit être réalisé **avant** la manutention. La prestation de grutage s'effectue uniquement sur présentation au grutier de la preuve de paiement.
- ✓ Le grutier se réserve le droit d'annuler la manutention s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas respectées.
- ✓ Des équipements de protection et de sécurité sont à votre disposition. Leur port est obligatoire dans le périmètre de manutention. Merci de bien vouloir, pour votre sécurité, vous conformer aux consignes affichées et données par le grutier.
- ✓ L'opération de grutage débute par le passage des sangles à l'heure correspondant à votre réservation et se termine à la dépose de celles-ci. Toute manutention qui excède 30 minutes fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- ✓ **Tout retard supérieur à 30 minutes du client à l'heure du rendez-vous entrainera l'annulation du grutage sans possibilité de remboursement.**

DÉSIGNATION	TARIFS TTC 2023
Grutages	
Jusqu'à 4 tonnes	49 €
Supérieur à 4 tonnes	111 €
Aire de carénage – Utilisation de ber	
Forfait 3 jours	33 €
Journée supplémentaire	21 €
Assistance portuaire (pendant les heures ouvrables)	
Heure d'un agent qualifié (toute heure commencée est due)	38 €

Jours et horaires d'ouverture des grutages		
Mois	Jours	Horaires
Novembre à Mars	Lundi au Vendredi	8h15 – 11h15 / 13h45 – 15h45
Avril – Mai Septembre – Octobre	Lundi au Samedi matin	8h15 – 11h15 / 13h45 – 15h45
Juin à Août	Lundi au Samedi	8h15 – 11h15 / 13h45 – 16h15

Renseignements :

CAPITAINEURIE D'AIX-LES-BAINS

BOULEVARD ROBERT BARRIER

73100 AIX-LES-BAINS

Tél. : 04 79 61 28 29 – Mail : capitainerieaix@grand-lac.fr